

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	6 (1877)
Heft:	1
Rubrik:	Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enchanté qu'on ait ainsi tracé clairement à l'instituteur une voie dans laquelle il puisse marcher en toute confiance. La division de la classe en cours déterminés et la répartition réglementaire des matières à parcourir par cours et sections offre de grands avantages, que plusieurs cantons ont déjà su apprécier. Les instituteurs travailleront à la grande œuvre de l'instruction populaire avec plus d'ensemble, et leurs efforts réunis tendant au même but par les mêmes moyens ne peuvent manquer d'en éléver le niveau ; cette unité dans l'enseignement facilitera aussi singulièrement la tâche de MM. les Inspecteurs.

— Octobre touche au terme de sa carrière ; il nous fait aujourd'hui ses adieux. Sa voix expirante attendrit mon âme ; j'assiste plein de tristesse à son agonie. Pour mieux me livrer à la méditation, au sortir de l'école, à l'heure où le jour est sur son déclin, je dirige mes pas dans les sentiers solitaires de la forêt voisine. Le ciel était couvert de nuages ; le vent du nord poussait rapidement devant lui leurs nombreuses cohortes. Dans la campagne, on entendait l'harmonieuse clarine des troupeaux qui, errants au flanc de la colline, disputaient aux frimas le dernier brin d'herbe de la prairie ; les arbres penchaient tristement vers la terre leurs rameaux décolorés ; ici ou là quelques rares oiseaux mornes et silencieux voltigeaient de buisson en buisson pour y chercher une maigre pâture. Dans la forêt, les cimes des grands sapins et des hêtres élancés s'agitaient comme l'onde au souffle du vent et rendaient de sinistres accords ; aux sons de cette étrange harmonie, se mêlaient les cris lugubres de quelques oiseaux de mauvais augure, qui d'une aile lente et lourde regagnaient leurs retraites pour y passer la nuit.

Tout ce qu'il y a de mélancolique et de mystérieux dans ces scènes de l'automne trouvait au fond de mon âme un écho sympathique, et y soulevait mille flots de poésie. Mon imagination délivrante prenait un libre essor dans l'empire des vagues et sombres rêveries.

Mais ne nous laissons pas enivrer par ces effluves poétiques : toute ivresse amène aux divagations et parfois même à la folie. J'ai une autre poésie à cultiver, c'est celle des intelligences qui m'ont été confiées. Si je veux assurer à mon école une marche régulière et progressive, il faut que je me trace tout d'abord un programme, puis que je combine, que j'agence, que je coordonne un tableau complet de l'emploi du temps pour chaque cours. Voilà, certes, une besogne qui n'est pas aisée. Je vais y réfléchir et m'en occuper sans retard. Puissent les anges gardiens de mes élèves me suggérer toutes choses propres à l'avancement intellectuel et moral de mon école ; puissent-ils surtout souffler dans mon cœur un peu de leur affection pour ces enfants, car, mieux que jamais, je comprends que l'amour est la condition de tout dévouement et de tout succès.

CORRESPONDANCES.

I.

Jura bernois, ce 14 décembre 1876.

Monsieur le Rédacteur,

Votre excellent petit journal commence à être lu dans notre pays. Les rapports de bon voisinage qui existent depuis si longtemps entre le canton de Fribourg et le Jura, la conformité de langue et de religion et même, si l'on veut, la similitude de climat et de la principale profession des habitants des deux pays, l'agriculture, tout cela contribue à main-

tenir nombreux les liens qui unissent les catholiques du Jura à leurs compatriotes fribourgeois. Je ne tairai pas non plus la touchante sympathie que nous a témoignée votre canton depuis l'époque néfaste où la persécution religieuse est venue faire sentir son bras de fer dans nos contrées, et peser surtout sur la malheureuse classe des petits fonctionnaires, parmi lesquels l'instituteur se trouve être un des plus à plaindre.

Le but de cette lettre, Monsieur le Rédacteur, n'est pas de vous en dire davantage sur ce triste sujet; mais je veux jeter un coup d'œil rapide sur les inconvénients et les avantages des diverses innovations qu'on a introduites dans nos écoles.

Depuis quelque temps, je vois des livres scolaires porter la mention : « Cet ouvrage est introduit obligatoirement dans les écoles primaires du canton de Berne. » Le texte de loi sur lequel s'appuie M. le Directeur de l'Education ne m'est pas connu; mais je constate que ce principe de rendre un ouvrage obligatoire est nouveau dans notre pays. En second lieu, je dirai qu'il est contraire à toutes les lois pédagogiques. En effet, il est constant que tel maître réussit parfaitement à l'aide de telle méthode, et que si on lui en impose une autre ou même s'il l'emploie de son plein gré, il n'éprouve alors qu'échecs et mécomptes. Ainsi, je crois que la plupart des instituteurs seront de mon avis: nous avons un plan d'étude qui indique le but auquel l'enseignement doit viser; que l'autorité donne une liste des manuels qui lui semblent les plus propres à mettre entre les mains des maîtres et des élèves; qu'elle exclue encore tout livre mauvais ou notoirement incomplet. Mais là doit se borner sa tâche sous ce rapport, et l'instituteur doit, ce nous semble, être libre d'employer le manuel qui lui convient le mieux et qui lui semble le plus favorable pour atteindre le but que le plan d'enseignement lui indique.

Parmi les inconvénients que je remarque dans les livres introduits dans nos écoles, j'en signalerai plusieurs relatifs au *Syllabaire*, ou *Livre de lecture* pour le premier degré. Ainsi ce premier livre de l'enfant est, d'abord, un volume in-8° de 56 pages, qui coûte assez cher. Combien de marmots n'auront-ils pas déchiré trois ou quatre exemplaires avant de savoir lire les quatre premières pages! Le contenu laisse aussi beaucoup à désirer. Ainsi je trouve des lignes qui offrent, pour l'enfant qui les lit, une étrange signification. Page 6, on lit: *ig oc ha qua fé vu pi ca*. Lisez ces syllabes un peu vite, et vous me direz si l'enfant qui entend ce bargouin peut se figurer qu'on lui apprenne le français. Sous le rapport de l'orthographe, vous savez qu'il est important de ne jamais mettre sous les yeux de l'enfant des exemples d'une orthographe vicieuse. Dans cette même leçon, nous trouvons cependant: *qua fé*; un peu plus loin *sa sac, il fil, ma mal*, etc.

Je ne veux pas pousser ma critique plus loin. Mais, comme moi, vos lecteurs pourront être étonnés qu'un directeur d'éducation ait eu la malheureuse idée de rendre *obligatoire* un ouvrage aussi défectueux. Malheureusement, bon nombre de mes collègues ont eu assez peu d'indépendance de caractère pour mettre de suite, de côté, leurs anciens manuels et adopter celui-là. L'idée d'être bien noté par M. l'Inspecteur, s'il vient faire une visite, leur aura fait abandonner sans réflexion les ouvrages, dont ils avaient obtenu de bons résultats, pour en adopter un qu'ils n'ont peut-être jamais examiné de près.

Les autres livres de lecture adoptés sont ceux qui ont été admis par les autorités des autres cantons de la Suisse romande. Vous connaissez ces ouvrages où l'on entretient l'enfant de philoxéra, des radicelles de la plante, des plus petites *veines* du corps humain, et où l'on ne trouve pour ainsi dire pas de place pour lui parler de son âme et des devoirs

qui lui ont été imposés par le Créateur. En second lieu, ces livres sont, en général, trop hérissés de termes techniques, inintelligibles à la foule, pour laquelle cependant ils sont écrits. Jugez-en par cette note que nous copions dans l'un d'eux : *Plexus fémoral formé par plusieurs nerfs lombaires et donnant naissance au nerf crural.* Est-ce en employant des termes pareils qu'on se fera comprendre des enfants et qu'on leur fera aimer l'étude !

Si des manuels de lecture, nous passons à ceux d'arithmétique, nous constatons encore de plus grandes lacunes. Il n'existe, dans nos écoles, pour l'étude de cette branche importante du programme, qu'une série de petits recueils de problèmes. Ainsi rien de la partie théorique n'est mis entre les mains des élèves qui doivent se contenter des leçons orales du maître. Impossibilité donc pour les élèves de relire et d'étudier, en leur particulier, les principes des opérations fondamentales, la théorie de la numération et celle des fractions, etc. Ajoutons que le prix de ces divers cahiers est plus élevé que celui d'un recueil d'arithmétique ordinaire. Il n'y a pas jusqu'à la dénomination de ces cahiers qui est ce qu'il y a de moins pratique. Au lieu de dire 1^{er}, 2^e, 3^e cahier, etc., l'auteur a adopté le système compliqué des degrés scolaires que la plupart des parents ne connaissent pas. Ainsi, au lieu de dire à un enfant d'acheter le 5^e cahier, nous sommes forcés de lui dire d'acheter le 2^e cahier du troisième degré, et il arrive très-souvent que l'enfant se trompe et qu'il achète un autre cahier que celui qui lui fait défaut.

Le choix fait par l'autorité a été meilleur lorsqu'il s'est agi des manuels de chant et de dessin. Les premiers sont la reproduction des exercices de M. Weber, le célèbre *Père des chanteurs*, avec l'adjonction de petits chants dont plusieurs sont assez bien choisis. Les modèles de dessin sont ceux de M. Hutter, décédé dernièrement à Berne. Ces modèles, employés depuis une quinzaine d'années, ont été revus et adaptés par leur auteur à la méthode qui prend pour base des exercices le papier quadrillé à un centimètre.

Telles sont les principales observations que j'ai entendu formuler à l'égard de nos manuels scolaires, et dont le bien fondé est reconnu du premier abord par tout esprit non prévenu. Ces inconvénients disparaîtraient si, dans ce qui touche à l'enseignement, on s'attachait à favoriser l'émulation aussi bien des auteurs que celle des maîtres et des élèves et à faire moins souvent appel aux moyens de coercition. Nous sommes, nous autres instituteurs, des libéraux en ce sens que tout ce qui tend au bonheur de l'enfant, à lui inculquer des connaissances utiles, doit jouir d'une même protection de la part de l'autorité. Peu importe le chemin que l'on suive, pourvu que ce ne soit pas une route défendue et que l'on arrive au but sûrement et rapidement. En éducation surtout, le système de la persuasion par le raisonnement doit prévaloir sur celui de l'obéissance par la force morale ou matérielle. En employant le premier, on élèvera des hommes *raisonnables*, tandis qu'avec le second on ne pourra guère former que des brutes ou des esclaves.

II

Cheyres, le 18 décembre 1876.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'emprunter les colonnes de votre journal pour adresser aux Instituteurs un nouvel appel au sujet de la conservation d'objets qui offrent quelque intérêt au point de vue historique ou archéologique.

Entre Yvonand et Cheyres, on avait découvert une magnifique mosaïque d'une superficie de 264 pieds, représentant la légende d'Orphée. Au

lieu de l'abriter et de la protéger contre toute atteinte, l'autorité qui avait connaissance de cette précieuse découverte, n'y voua aucune attention et n'empêcha pas même des gamins de l'endroit de dégrader cette antiquité. Une nuit, des jeunes gens qui flairaient un trésor sous cette mosaïque, la mirent complètement en pièces. De cette importante trouvaille il ne nous reste plus aujourd'hui qu'un dessin.

Sur le territoire de Cheyres, se trouve un champ parsemé autrefois de tronçons de colonne, de tuiles romaines, etc. Ces antiques débris ont servi à réparer les chemins. Je n'en ai retrouvé qu'une partie de colonne de marbre et quelques autres objets au milieu d'un tas de pierres destinées à une maçonnerie. On m'a montré dans une cave un autre débris de colonne provenant du même champ.

Dans le lac, non loin de la gare, se trouve une station lacustre dont parle Troyon. Elle est restée inexplorée jusqu'ici. On la remarque facilement aux pilotis rangés en cercle et noircis par le temps. Ne serait-il pas convenable de protéger ou même de sauver tout à fait ces reliques des premiers âges ?

A l'est de ce même village, on a découvert deux tombeaux renfermant chacun un squelette avec une épée. Ces armes, le croirait-on ? ont été offertes en vente à vil prix dans les rues de Neuchâtel, au lieu de venir enrichir nos musées. Il suffirait, semble-t-il, d'avoir un peu d'intelligence et de patriotisme pour ne point consentir à aliéner, en faveur d'autres cantons, des objets aussi précieux.

En ouvrant une tranchée pour la voie ferrée, la pioche d'un ouvrier déterra une belle hache en pierre : cette rare trouvaille passa aussi à des mains étrangères.

Le village de N. possède un Christ en pierre, digne de figurer à côté de ceux de Fribourg et de Grangettes. Or, au lieu de le conserver avec un soin jaloux, on permet à une branche de tilleul de labourer effrontément la figure de ce crucifix, chaque fois que le vent souffle quelque peu. Dans quelques années, il ne restera plus de vestige de la tête si belle de ce Christ antique.

Que de trésors n'aurait-on pas conservés avec un peu de sollicitude et de patriotisme !

L'abbé JEUNET.

Note. Si l'histoire nationale et l'archéologie rencontrent si peu d'amateurs dans notre canton, à qui la faute ? Les jeunes gens ont besoin de directions et d'encouragements. Il faudrait que ceux qui ont qualité et mission de propager cette attrayante étude n'en gardassent pas le monopole pour eux comme le dragon rageur de la Toison d'Or. D'où vient que la *Société d'histoire* ne prospère pas malgré les nombreuses recrues qu'elle reçoit annuellement ?

III

Haute-Gruyère, le 17 décembre 1876.

Monsieur le Rédacteur,

Notre nouvel inspecteur, M. Barras, poursuit activement le cours de ses visites. Il a vu les écoles de notre contrée dans le mois de novembre. M. Barras ne se contente pas de passer rapidement dans les écoles et de demander au hasard quelques renseignements. Ses visites sont très-sérieuses. Il examine à la fois les élèves, l'organisation des classes, le matériel, et surtout le savoir-faire du maître. Nul doute que son influence, si elle est persévérente, comme j'ai tout lieu de le croire, ne fasse surmonter bien des difficultés, corriger bien des négligences, et n'amène des perfectionnements réclamés en vain depuis longtemps.

La publication de la Direction, au sujet des livres et du matériel obligatoire, marquera aussi un progrès. Plusieurs communes ont fait l'acquisition d'un nouveau matériel ou ont complété l'ancien ; les collec-

tions de tableaux, de solides géométriques, commencent à s'introduire dans les écoles. Parmi les communes qui font d'importants sacrifices, il faut citer la ville de Bulle. Elle vient de mettre à la disposition des maîtres de nouvelles cartes géographiques fort bien choisies, un système métrique, et toute la belle collection des tableaux de Deyrolle pour l'enseignement de l'histoire naturelle.

Les communes de Riaz, Gruyères, Grandvillard, Morlon, pour n'en nommer que quelques-unes, ont fait preuve aussi des meilleures dispositions. Ici on achète des cartes et des tableaux ; ailleurs on se dispose à renouveler en entier le mobilier scolaire d'après les derniers modèles.

C'est tout un réveil. Saluons-le avec joie et concevons les meilleures espérances.

Au sujet des ouvrages scolaires, je crois qu'on ne saurait trop recommander aux instituteurs et aux communes :

- a) Le livre de style du Frère P., première année. C'est bon et bien fait. Qu'on en essaye.
- b) Le solfège de Müller. Ceux qui ont enseigné ou enseignent le chant d'après cette méthode en sont on ne peut plus contents. Mais il faut le livre entre les mains des élèves.

Assez jasé pour cette fois, Monsieur le Rédacteur. J'aurais bien un mot à dire à M. Blanc, au sujet de sa dernière lettre. Ce sera pour une prochaine occasion, si un autre correspondant ne se charge de la besogne.
N.

ANNONCES.

Chez M. BAUDÈRE, libraire, à BULLE, on trouve :

Méthode analytique de style, par le frère P., 1^{re} et 2^{me} année.

Prix : 1 fr. 70.

Solfège de Müller, rendu obligatoire pour les écoles du canton de Fribourg. Prix : 1 fr. 25.

Eléments de Comptabilité, par Gaillard-Pousaz. Prix : 0 fr. 70.
— Corrigé : 30 cent.

Perroulaz-Syllabaires, avec le tableau comparatif des poids et mesures. Prix de l'exemplaire : 25 cent., par douzaine : 2 fr., au lieu de 2 fr. 40.

Livret de calcul pour les enfants, 70 centimes la douzaine.

Chez M. BAUDÈRE, instituteur, à SEMSALES, on trouve :

1^o *L'Education à l'école primaire*, par DESTHEXTE, relié, 3 fr.

2^o *Cours de dictées*, à l'usage des écoles, par CLÉMENT-ROCHAT.
— 300 Dictées. Prix : 1 fr. 50; relié, 2 fr. 10.

3^o *Traité d'arithmétique* à l'usage des écoles de la Société de Marie, avec les solutions et 1 volume de problèmes, par S. BLANC. Relié, prix : 2 fr. 50, au lieu de 3 fr. 60.

Syllabaire, méthode de lecture et d'orthographe à l'usage des écoles du canton de Fribourg.

M. l'abbé Perroulaz vient de faire rééditer son syllabaire chez Henseler, à Fribourg, grand'rue, 27 M.

Nous croyons devoir reproduire l'observation suivante qui se trouve à la première page : *M. l'abbé Perroulaz, auteur de ce Syllabaire, ne reconnaissant comme authentique que la présente édition, tout exemplaire non revêtu de ma signature sera réputé contrefait.*

A. HENSELER.